MANIFESTE POVR M^R LE DVC DE BOVILLON, ET MESSIEVRS LES autres Generaux. Contre les Libelles que le Cardinal Mazarin a fait publier contre eux.

Auec la Declaration qu'a faite Mr le Marquis de Noirmonſtier, touchant les troupes de l'Archiduc Leopold qu'il conduit en France.



A PARIS,
Chez la veufue d'ANTHOINE COVLON, ruë d'Eſcoſſe, aux trois Cramaillieres.

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.



MANIFESTE pour Monſieur de Boüillon & Meſſieurs les autres Generaux. Cōtre les libelles que le Cardinal Mazarin a fait publier contr'eux.

Auec la Declaration qu'a faite Monſieur le Marquis de Noirmontier touchant les troupes de l'Archiduc Leopold, qu'il conduit en France.

BIEN qu'il y aye vne diſtance infinie entre le vice & la vertu, & qu'il ſe treuue plus d'oppoſition entre ces deux contraires, qu'il n'y en a entre la terre & l'air; ſi toutefois nous nous attachons aux apparences, & que nous portions iugement deſſus la ſeule monſtre exterieure; nous confondons ſouuent l'vn auec l'autre, & eſtimons digne de loüange ce qui de ſoy eſt entierement blâmable. Il n'y a rien qui reſſemble mieux aux actions heroïques, que celles d'vn temeraire: L'hypocrite eſt celuy qui repreſente mieux le perſonnage d'vn homme deuot; & difficilement pouuons nous

discerner la verité d'auec le mensonge. La raison de cecy n'[illegible]st autre que le vice estant de soy tout à fait odieux, & n'osant se manifester & se faire voir auecque sa laideur & ses defauts, il est contraint de se couurir du manteau de la vertu, afin que sous cette belle apparence il treuue de l'accez prés de ceux qui le voyant à découuert, ne pourroient auoir que haine & qu'horreur pour sa defformité.

C'est icy l'artifice dont se sert aujourd'huy celuy par qui la France (qui fut autrefois le sujet d'admiration d[illegible]e l'Europe, & à laquelle les plus florissantes Monarchies [illegible]oient sujet de porter enuie) se trouue reduite au triste moment de sa ruine, & sur le poinct d'estre l'objet de la pitié des Prouinces les plus desolées. Ce perfide Ministre apres l'auoir espuisée d'hommes & de finances, sous pretexte d'vne guerre qu'il n'a prolongée que pour assouuir son auarice insatiable & son ambition. Apres auoir eu l'effronterie & la temerité d'emprisonner nos Princes. Apres auoir abusé du pouuoir que la minorité du Roy & la bonté de la Reine luy a communiqué. Apres que par vn attentat (de la verité duquel les siecles futurs auront sujet de douter) il a rauy & enleué la personne sacrée du Roy, afin de s'en seruir de pretexte pour l'execution de ses pernicieuses entreprises. Enfin apres euoir allumé la guerre dans le sein de la France : voyant ses efforts inutilles, ses projets auortez, & ses esperances vaines, se couure du beau semblant de fidelité, d'affection pour le bien & repos de l'Estat; & du desir d'en découurir & destruire les ennemis, il s'efforce sous cette specieuse aparence d'acheuer par l'imposture & la calomnie ce que le bras & les armes de ses Partisans n'ont pû faire. Cóme il a cy-deuant tres-bien reconnu que la grandeur & la fidelité de Paris, & la constance de son auguste Senat, estoit l'obstacle principal de ses ambitieux desseins, il a tenté de ruiner les vns & les autres à viues forces; mais les ayant pour son malheur experimentées trop debiles, veu la bonne intelligence qui s'est tousiours gardée entre les ennemis de sa tyrannie. Il veut aujourd'huy les destruire par la diuision qu'il s'efforce de mettre dans Paris, & tous les autres lieux de la France, faisant publier certains libelles injurieux contre ces genereux courages qui se sont vnis pour s'opposer à ses desseins. Tout le monde a veu

ceux

ceux qu'il a fait semer il y a quelques temps contre Monseigneur le Prince de Conty, de Beaufort, d'Elbeuf, & tous nos Generaux, dont l'ineptie, & la fausseté pour estre trop manifeste n'a besoin d'estre refutée. Quand à ceux qu'il fait voir aujourd'huy, ils ne s'adressent qu'à Monsieur de Boüillon seulement, ce pernicieux esprit esperant que les pretentions particulieres que peut auoir ce braue Duc, seruiront d'approbation à leur calomnie. Et que ne s'attaquans qu'à vn seul, ils pourront plus faire que ceux qui choquoient tous nos Generaux ensemble. Entre autres faussetez qu'il luy impose, il l'accuse de trahison, pour auoir esté celuy qui a fait condescendre Messieurs les Princes & Generaux à accepter les offres de l'Archiduc Leopold; que lesdites offres n'ont esté faites qu'en consequence de l'intelligence secrette qu'il auoit auec l'Espagne & ledit Archiduc, & de la promesse qu'il auoit que les troupes ennemies n'entreroient en France que pour executer le traitté qu'il auoit fait auec l'Espagnol, par lequel traitté ledit Archiduc le deuoit restablir à Sedan moyennant certaine recompense. Voila ce que portent ces libelles, que l'on peut facilement refuter. Premierement parce qu'il est certain que Monsieur le Duc de Boüillon n'ayant esté aucunement informé du dessein qu'auoit le Cardinal Mazarin d'enleuer le Roy, & d'assieger Paris auant la Feste des Rois, il ne peut auoir fait ce traitté pretendu auec l'Espagne, qu'ils veulent toutefois estre du mois de Decembre dernier. Car de dire qu'il pourroit auoir conclu ledit traitté, quoy qu'il n'ait point preueu les troubles presens: C'est ce qui paroist hors de raison, puis que les troupes Espagnoles luy deuoient estre données pour l'execution de son dessein: Ce que l'Espagne n'eust iamais fait si la France eust esté en paix, n'ayant cy-deuant pû garder ses frontieres, loin de faire aucune entreprise en faueur d'vn Estranger.

Secondement estant certain que l'Archiduc Leopold ne nous a fait offre de ses troupes qu'apres auoir esté sollicité par le Cardinal Mazarin de les luy amener pour la ruine de Paris: Il faut necessairement conclure, que ledit Archiduc n'a autre dessein de sa marche que de faire vne Paix stable & de durée, & non pas de restablir Monsieur de Boüillon à Sedan. Car quand ce Prince donneroit à l'Espagne ladite ville de Sedan (qui est le plus

grand auantage qu'elle en pourroit esperer) il est tres-constant que les offres que luy faisoit le Cardinal Mazarin auec la paix, luy estoient infiniment plus auantageuses que non pas la conqueste de Sedan : Que si l'Espagnol a refusé lesdites offres, c'est qu'estant las de la guerre, & prejugeant que ces conditions & cette paix, pour luy estre trop auantageuses, ne pouuoient estre de durée : Il a mieux aimé se seruir de l'occasion presente, pour nous contraindre en quelque façon de la luy vendre au prix qu'elle auoit esté ci deuant arrestée par Monsieur de Longueuille, s'asseurant que les conditions de cette paix estans auantageuses & glorieuses pour la France, il n'auroit aucun sujet d'en apprehender l'interruption.

En troisiéme lieu la Declaration que Monsieur de Boüillon a faite en Parlement conjointement auec Messieurs les autres Generaux, montre assez la sincerité de ses intentions, & la fausseté de ces libelles : Car quand il auroit preuueu les troubles presens, quand il auroit traitté auec l'Espagnol, & appellé l'Archiduc pour l'execution dudit traitté, deposans par ladite Declaration tous ses interests particuliers entre les mains du Parlement, & demandant la paix generale, il s'opposeroit luy mesme à ses desseins, qui ne se pourroient executer qu'en temps de guerre.

Enfin s'il faut vne preuue euidente que ces troupes de l'Archiduc ne viennent en France que pour y chercher la paix, il ne faut que s'enquerir de leurs deportemens dans tous les lieux où elles ont passé, si elles ont fait dans toute leur marche aucun acte d'hostilité. Et pour conuaincre d'imposture, de fausseté, & calomnie lesdits libelles, qui qualifient de trahison & d'attentat la Declaration qu'a fait publier Monsieur le Marquis de Noirmonstier touchant lesdites troupes : Ie finiray ce discours par l'extraict de ladite Declaration, qui est conceuë en ces termes :

LE MARQVIS DE NOIRMONSTIER
General des Armées du Roy à Paris.

NOVS declarons à tous qu'il appartiendra, que les Armées de Sa Majesté Catholique entrées

en France pour le ſecours de Paris, & pour conclure la paix generale, ne pretend exercer aucun acte d'hoſtilité contre les Villes, Bourgs & Villages, où elles paſſent: au contraire elles deſirent y viure comme amies de l'Eſtat & du bien public, en payant par tout ce qui ſera neceſſaire pour leur ſubſiſtance: C'eſt pourquoy NOVS ORDONNONS à tous Sujets de Sa Majeſté de leur fournir viures, & toutes choſes neceſſaires pour leur paſſage, & pour fauoriſer vn ſi loüable & ſi puiſſant deſſein; les aſſeurant en auoir pouuoir entier de Monſeigneur le Prince de Conty & du Parlement. En foy dequoy Nous auons ſigné cette preſente Declaration. FAIT au Camp de Vandancour le ſeizieſme Mars mil ſix cens quarante-neuf. Signé, NOIRMONSTIER. Et plus bas, Par Monſeigneur, ARMAND.